



**L'ambassadeur Fritz Cinéas qui intervenait au micro des journalistes dominicains, le 11 décembre 2014, s'est montré préoccupé de la lenteur du Programme National de Régularisation des Etrangers (PNRE) initié par l'Etat dominicain, le 2 juin 2014. Le diplomate haïtien qui a déclaré que le nombre de citoyens/citoyennes inscrits est très faible, a exhorté le pouvoir exécutif dominicain à prolonger la date du PNRE afin que toutes les personnes concernées par ce programme puissent être régularisées.**

Selon l'ambassadeur Cinéas, les migrants-es haïtiens qui veulent se faire régulariser se buttent à de très grands obstacles. Ils/elles doivent fournir de nombreux documents administratifs qu'ils ne sont pas en mesure de trouver. Ce qui ralentit considérablement le processus.

Il a cité en exemple l'obligation qui est faite aux ressortissants-es haïtiens de présenter un certificat de logement en se faisant accompagner d'un témoin dominicain.

«La majorité des citoyens et citoyennes haïtiens qui ont vécu pendant une dizaine d'années dans des bateys dominicains n'ont pas vraiment d'amis. Ce qui fait qu'ils éprouvent d'énormes difficultés pour trouver un Dominicain ou une Dominicaine devant témoigner pour eux.», a-t-il souligné.

Le diplomate haïtien qui a indiqué que le nombre de documents délivrés aux personnes inscrites au PNRE est extrêmement faible, s'est montré préoccupé de la lenteur du processus.

## **Haïti-Rd: l'ambassadeur haïtien Fritz Cinéas, appelle à la prolongation du PNRE**

Écrit par HPN/Garr

Lundi, 15 Décembre 2014 15:15

---

«Le programme est très lent. A ce que je sache, depuis son lancement jusqu'à aujourd'hui, le nombre de documents délivrés aux migrants-es haïtiens ne dépasse pas malheureusement 150.», a-t-il martelé.

M. Cinéas a rappelé que le gouvernement haïtien coopère à travers le Programme d'Identification et de Documentation des Immigrants haïtiens (PIDIH) ayant débuté, le 21 juillet 2014.

Il a dit espérer que l'administration Medina prolongera la date du PNRE en vue d'atteindre l'objectif fixé. Cependant, il a estimé qu'une telle décision est souveraine.

La date limite fixée dans le cadre du Plan National de Régularisation des étrangers en situation migratoire irrégulière (PNRE) est le 31 mai 2015.